



AMBASSADE DE FRANCE
À MADAGASCAR

L'Ambassadeur

N° 2019- 0429635 /AMBR/sb

Tananarive, le 12 juillet 2019

Monsieur le Ministre,

Je constate que le mur construit par M. RASOAMAHARO qui avait été détruit hier sur ordre de la Mairie est en train d'être reconstruit.

Un permis de construire délivré le 11 juillet 2019 par le Préfet de police est affiché.

Le voisinage n'a pas été consulté avant la délivrance de ce permis comme cela aurait dû être le cas s'agissant d'une zone diplomatique résidentielle.

Aussi je vous demande Monsieur le Ministre de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour faire cesser immédiatement la construction de ce mur.

Je vous prie Monsieur le Ministre d'agréer l'expression de ma respectueuse considération.

Véronique VOULAND-ANEINI

Monsieur Naina ANDRIANTSITOHAINA, Ministre des affaires étrangères

Copie à :

-Monsieur Hajo ANDRIANAINARIVELO, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et des Travaux Publics

-Madame Lalao Harivelo RAKOTONIRAINY, Mairie de Tananarive